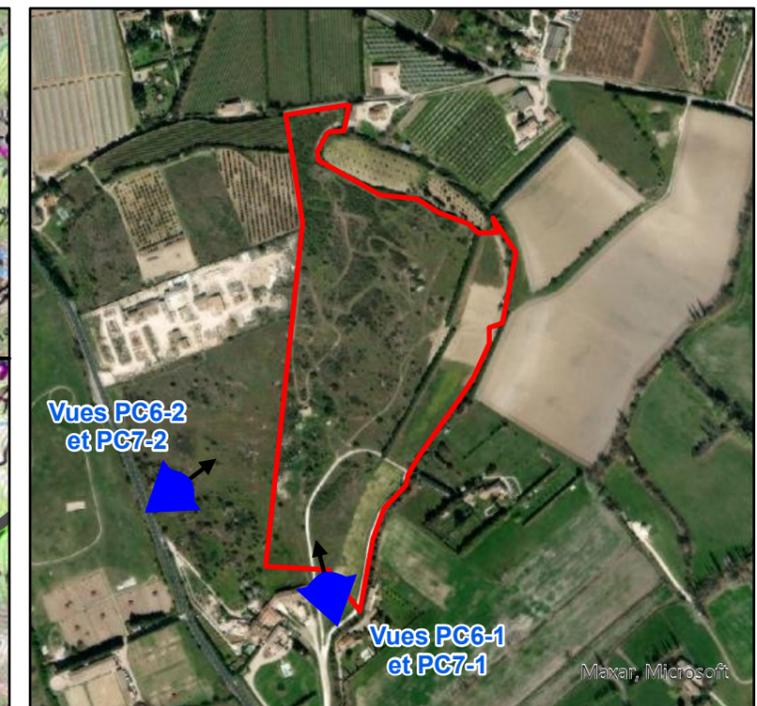
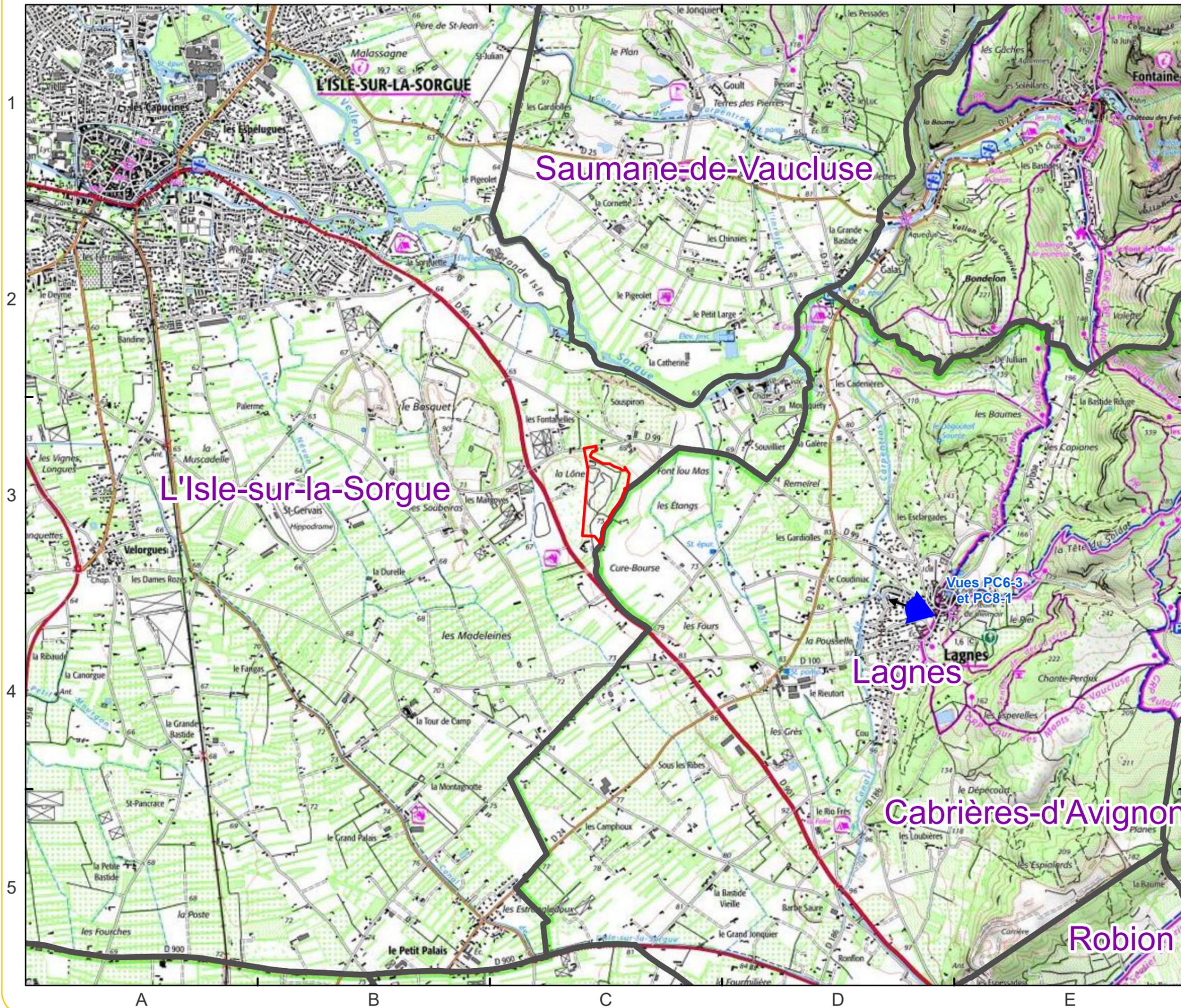


PC1 - Localisation du projet

Projet de parc photovoltaïque sur la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue (84)



FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE
60 rue Thiers - 39000 Verpillouse
03 90 05 78 72
archi@fred-lonchampt.com
N° Ordre 080319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z

- Communes
- Projet



Luxel SAS, Août 2022
Projection RGF Lambert 93

Projet photovoltaïque

SAS CPV SUN 40
Immeuble Le Basco
966 Avenue Raymond Dugrand
CS66014
34060 Montpellier

PC2-1 Plan de masse et implantation

Référence	La Lone
Commune	L'Isle-sur-la-Sorgue
Section	AS
Parcelles	89, 90, 97, 98, 109, 110 et 111



Informations

Surface clôturée 6,32 ha

- Unité foncière
- Limites cadastrales
- Rangée de panneaux photovoltaïques
- Clôture
- Clôture occultante
- Voirie périphérique
- Voirie semi-perméable
- Zone de déchargement
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Ligne électrique
- Halle à créer

Aucun raccordement aux réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eau pluviales n'est prévu.
La localisation du raccordement électrique et téléphonique est en attente de validation des services consultés.

Echelle 1:2500

Format d'impression A3

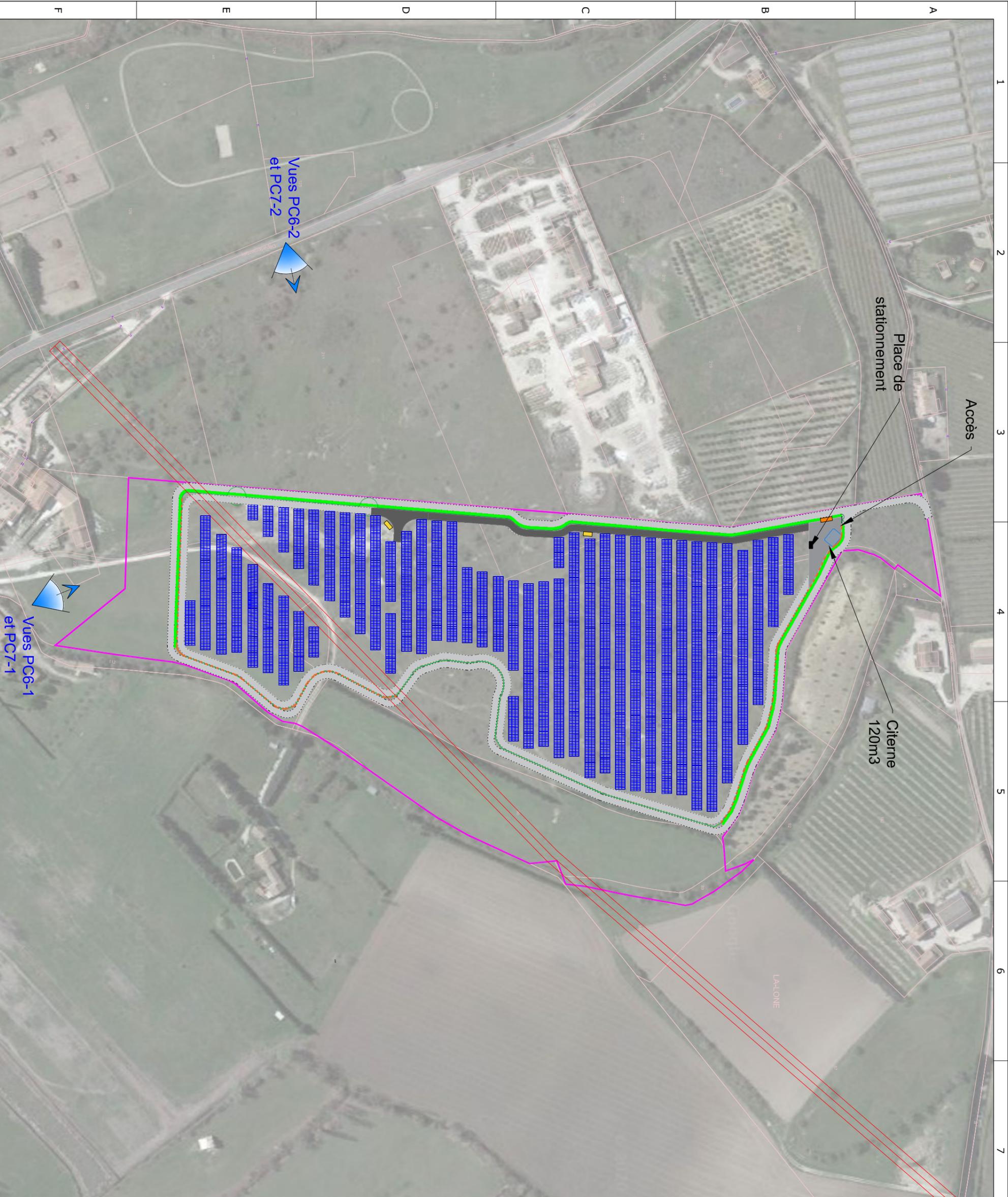
Unité des mesures Mètres



Date	Nom
Editeur 31/08/2022	LLE
Contrôle 01/09/2022	MPJ

FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE
34060 MONTPELLIER
04 77 11 11 11
SIREN 511 201 111 4
APE 7211Z

PC2-01



Projet photovoltaïque

SAS CPV SUN 40
Immeuble Le Basco
966 Avenue Raymond Dugrand
CS66014
34060 Montpellier

PC2-2 Plan de masse Aménagement des panneaux

Référence	La Lone
Commune	L'Isle-sur-la-Sorgue
Section	AS
Parcelles	89, 90, 97, 98, 109, 110 et 111



Informations

Surface clôturée 6,32 ha

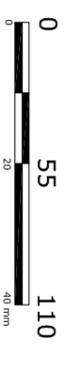
- Unité foncière
- Limites cadastrales
- Clôture
- Clôture occultante
- Panneaux photovoltaïques
- Aire de déchargement
- Voiture semi-perméable
- Voiture périphérique
- Eloignement limite de propriété
- Eloignement clôture
- Dimensions rangées de panneaux

Aucun raccordement aux réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eau pluviales n'est prévu.
La localisation du raccordement électrique et téléphonique est en attente de validation des services consultés.

Echelle 1:2500

Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres



Date	Nom
Editeur 31/08/2022	LLE
Contrôle 01/09/2022	MP1

FREDERIQUE
LONCHAMP
ARCHITECTE
100 Avenue de la République
34090 Montpellier
04 67 11 11 12

Projet photovoltaïque

SAS CPV SUN 40
Immeuble Le Basco
966 Avenue Raymond Dugrand
CS66014
34060 Montpellier

PC2-3a Plan de masse Localisation des constructions

Référence	La Lone
Commune	L'Isle-sur-la-Sorgue
Section	AS
Parcelles	89, 90, 97, 98, 109, 110 et 111



Informations

Surface clôturée 6,32 ha

	Poste de livraison
	Poste de transformation
	Unité foncière
	Limites cadastrales
	Clôture
	Clôture occultante
	Aire de déchargement
	Voie semi-perméable
	Voie périphérique
	Eloignement limite de propriété
	Eloignement clôture
	Eloignement locaux techniques

Echelle 1:2500

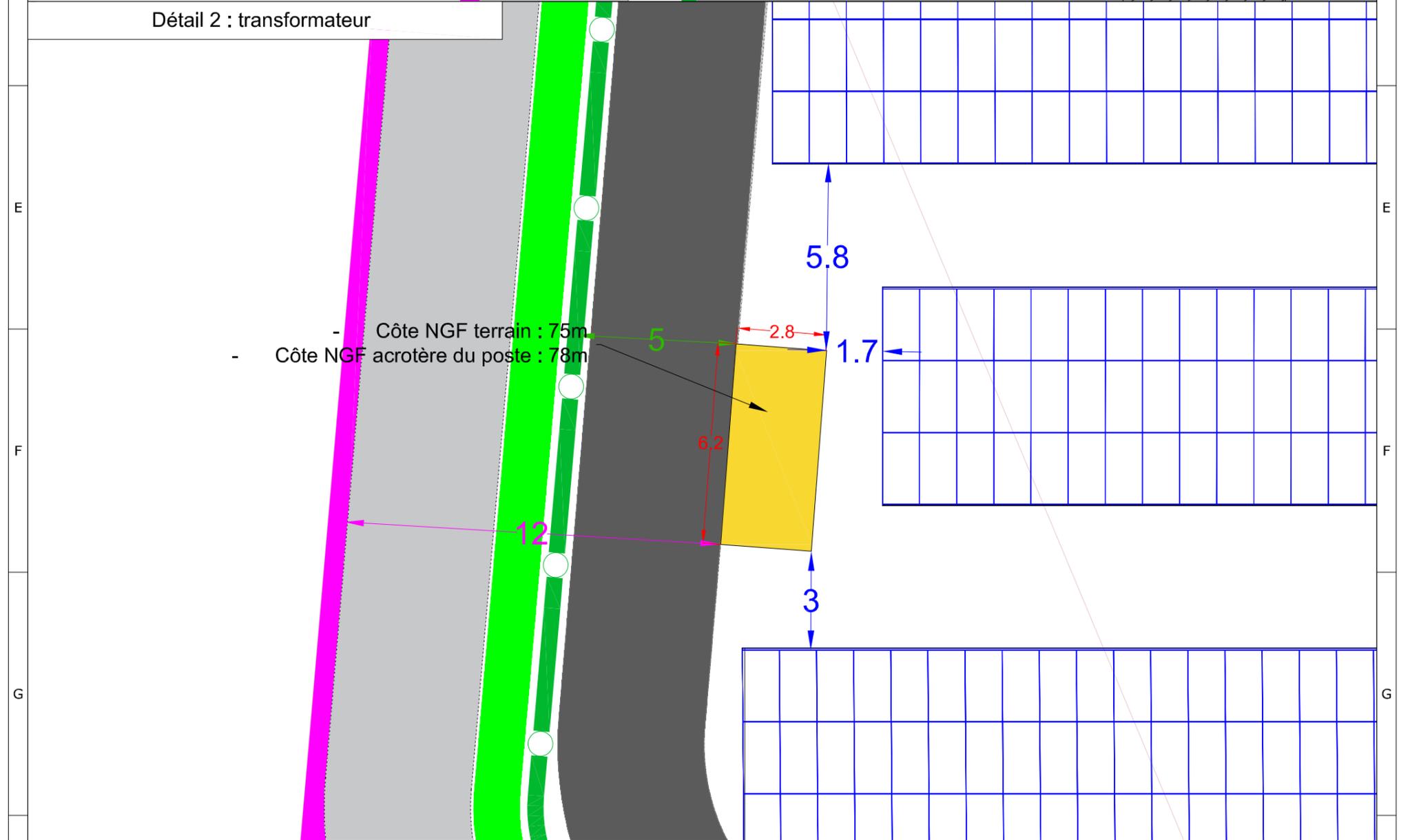
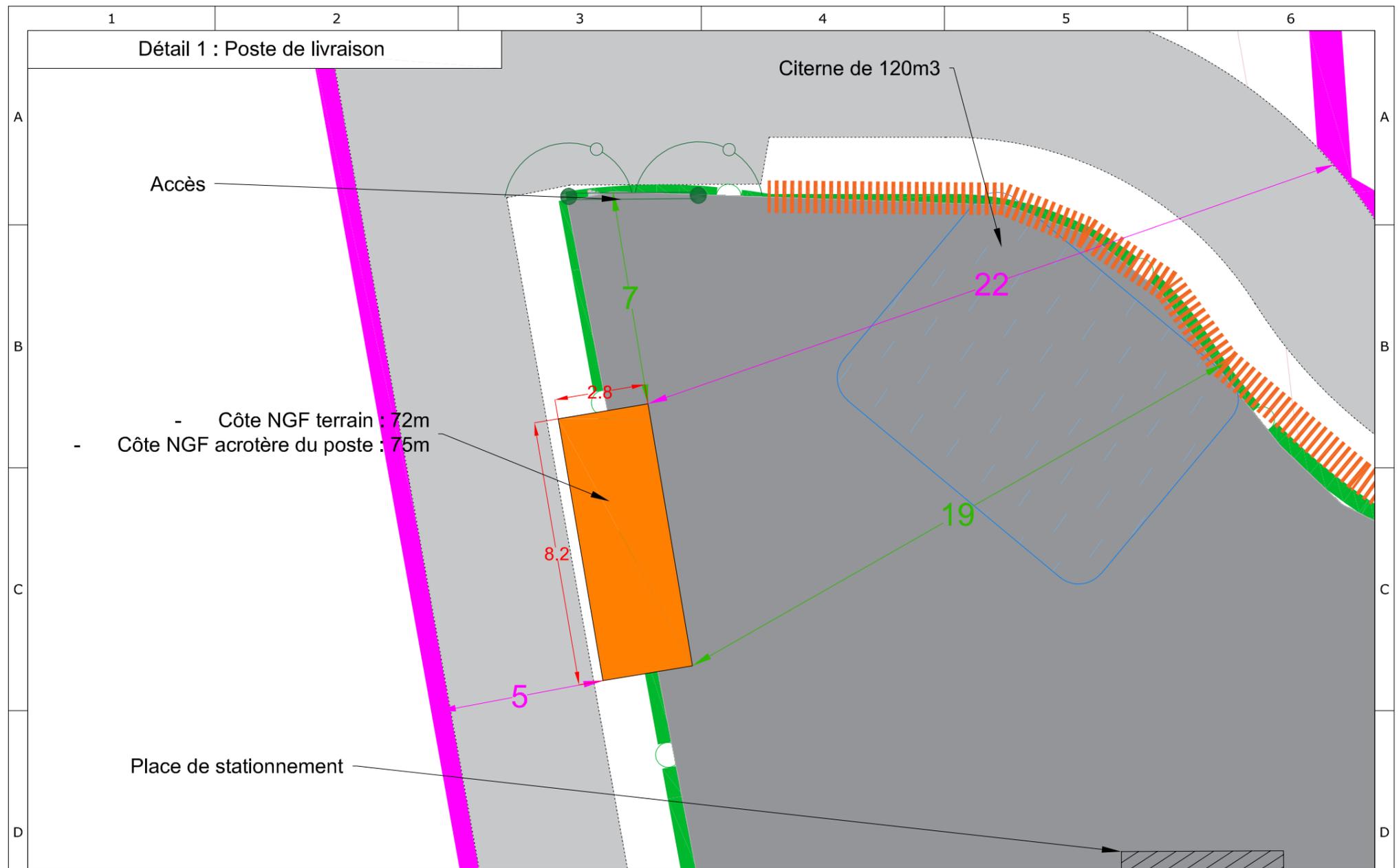
Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres

0 55 110
0 20 40 mm

Date	Nom
Editeur 31/08/2022	LLE
Contrôle 01/09/2022	MPJ

FREDERIQUE
LONCHAMP
ARCHITECTE
10 rue de la République
34000 Montpellier
04 67 50 00 00
SAS PHOTOVOLTAÏQUE



Projet photovoltaïque

Référence	La Lone
Commune	L'Isle-sur-la-Sorgue
Section	AS
Parcelles	89, 90, 97, 98, 109, 110 et 111

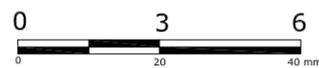
**PC2-3b
Plan de masse
Dimensions des constructions**

Date	31/08/2022	Nom	LLE
Editeur	01/09/2022	MPI	

Informations

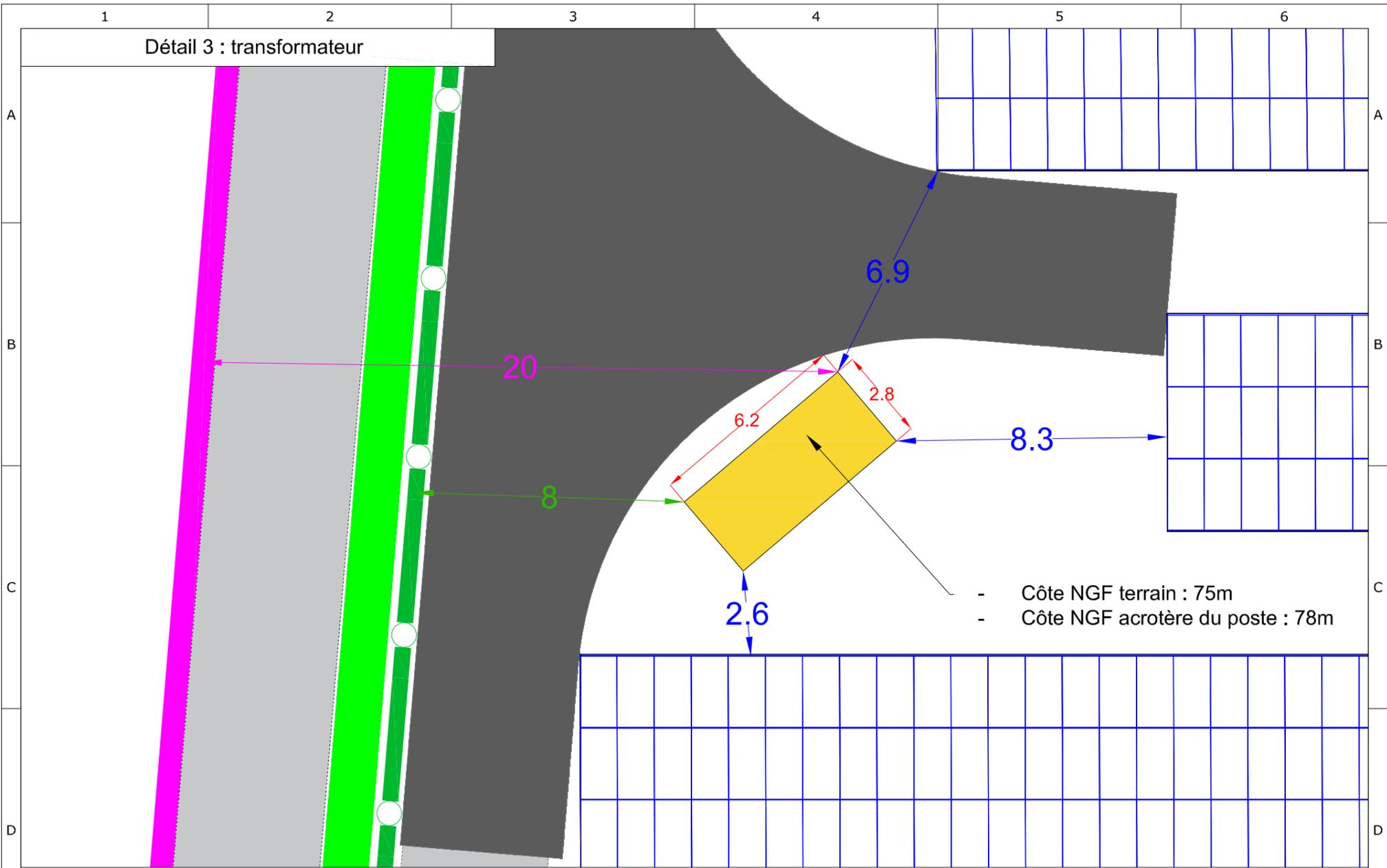
Surface clôturée	6,32 ha
------------------	---------

- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Clôture
- Panneaux photovoltaïques
- Aire de déchargement
- Voirie semi-perméable
- Voirie périphérique
- Dimension poste
- Eloignement panneaux
- Eloignement clôture
- Eloignement limite de propriété
- Haie à créer
- Clôture occultante



Echelle	1:150
Format	A3
Unité	Mètres

Détail 3 : transformateur



- Côte NGF terrain : 75m
- Côte NGF acrotère du poste : 78m

Projet photovoltaïque

Référence	La Lone
Commune	L'Isle-sur-la-Sorgue
Section	AS
Parcelles	89, 90, 97, 98, 109, 110 et 111

SAS CPV SUN 40
Immeuble Le Basco
966 Avenue Raymond Dugrand
CS66014
34060 Montpellier

PC2-3c
Plan de masse
Dimensions des constructions

Date	31/08/2022	Nom	LLE
Editeur			
Contrôle	01/09/2022		MPI

Informations

Surface clôturée 6,32 ha



- Poste de transformation
- Clôture
- Panneaux photovoltaïques
- Aire de déchargement
- Voirie semi-perméable
- Voirie périphérique
- Limites cadastrales
- Dimension poste
- Eloignement clôture
- Eloignement panneaux
- Haie à créer



Echelle	1:150
Format	A3
Unité	Mètres

Projet photovoltaïque

SAS CPV SUN 40
Immeuble Le Basco
966 Avenue Raymond Dugrand
CS66014
34060 Montpellier

PC2-4 Plan de masse Aménagements

Référence	La Lone
Commune	L'Isle-sur-la-Sorgue
Section	AS
Parcelles	89, 90, 97, 98, 109, 110 et 111



Informations

Surface clôturée 6,32 ha

	Unité foncière
	Limites cadastrales
	Clôture
	Clôture occultante
	Voie semi-perméable
	Voie périphérique
	Côte voirie
	Aire de déchargement
	Poste de livraison
	Poste de transformation
	Halle à créer

Le rayon de courbure de chaque virage est de 11'.

Aucun raccordement aux réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eau pluviales n'est prévu.

La localisation du raccordement électrique et téléphonique est en attente de validation des services consultés.

Echelle 1:2500

Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres



Date	Nom
Editeur 31/08/2022	LLE
Contrôle 01/09/2022	MPJ

FREDERIQUE LONCHART ARCHITECTE
07 67 80 00 00
www.fredelarchitecte.com
SIRET 520 120 832 0004
N°10 48711112

PC2-04



Projet photovoltaïque

SAS CPV SUN 40
Immeuble Le Basco
966 Avenue Raymond Dugrand
CS66014
34060 Montpellier

PC2-5 Plan de masse Topographie

Référence	La Lone
Commune	L'Isle-sur-la-Sorgue
Section	AS
Parcelles	89, 90, 97, 98, 109, 110 et 111



Informations

Surface clôturée 6,32 ha

- Unité foncière
- Limites cadastrales
- Clôture
- Clôture occultante
- Courbes de niveau

Aucun raccordement aux réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eau pluviales n'est prévu.
La localisation du raccordement électrique et téléphonique est en attente de validation des services consultés.

Echelle 1:2500

Format d'impression A3

Unité des mesures Mètres



Date	Nom
Editeur 31/08/2022	LLE
Contrôle 01/09/2022	MPI

FREDERIQUE
LONCHAMP
ARCHITECTE
07 67 80 00 00
www.fredelarchitecte.com
SIREN 489711112

Pour la CPV SUN 40

LUXEL

966 avenue Raymond Dugrand

CS 66014

34 060 Montpellier

Tel : 04 67 64 99 60

**PC 04 : Notice descriptive du
terrain et présentation du projet**

**Projet de parc photovoltaïque
Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue
Lieu-dit « La Lône »**



SOMMAIRE

1.	Notice descriptive du terrain.....	3
1.1	Localisation.....	3
1.2	Périmètre de l'aire d'étude.....	4
1.3	Situation paysagère de l'aire d'étude	4
1.4	Description de l'état initial du terrain.....	5
2.	Présentation du projet	9
2.1	Le choix du site.....	9
2.2	Adaptation de l'aménagement intérieur du site	10
2.3	Le projet d'implantation	11
2.3.1	Parcelles cadastrales.....	11
2.3.2	Chiffres techniques	11
2.4	Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque	12
2.5	Aménagements et mesures paysagères	12
2.5.1	Enjeux paysagers	12
2.5.2	Mesure d'intégration paysagère	13
2.6	Gestion des espaces libres et des plantations	13
2.7	L'accès au site et configuration de la voirie interne.....	14

1. Notice descriptive du terrain

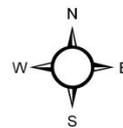
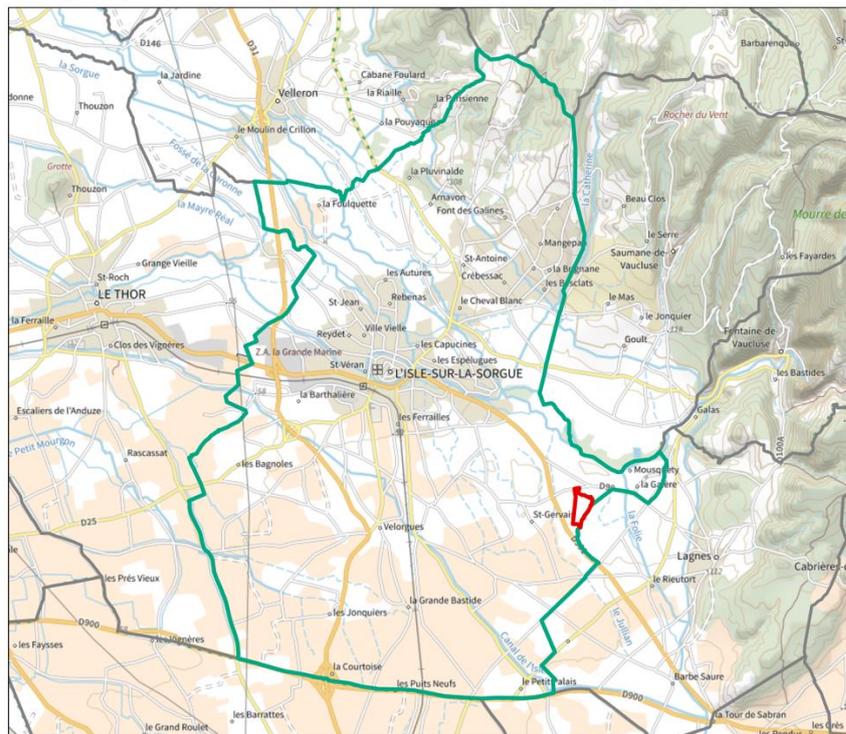
1.1 Localisation

L'aire d'étude est localisée au sud-est du centre urbanisé de L'Isle-sur-la-Sorgue, à proximité de la route départementale RD 901. Le site est bordé :

- Au nord, par des vergers ;
- A l'est, par des parcelles en jachères ;
- A l'ouest, par une zone de friche et un magasin de matériau ;
- Au sud, par quelques habitations.

Localisation communale

Projet de parc photovoltaïque sur la commune de L'Isle sur la Sorgue (84)



- Aire d'étude
- Commune d'étude
- Limites communales

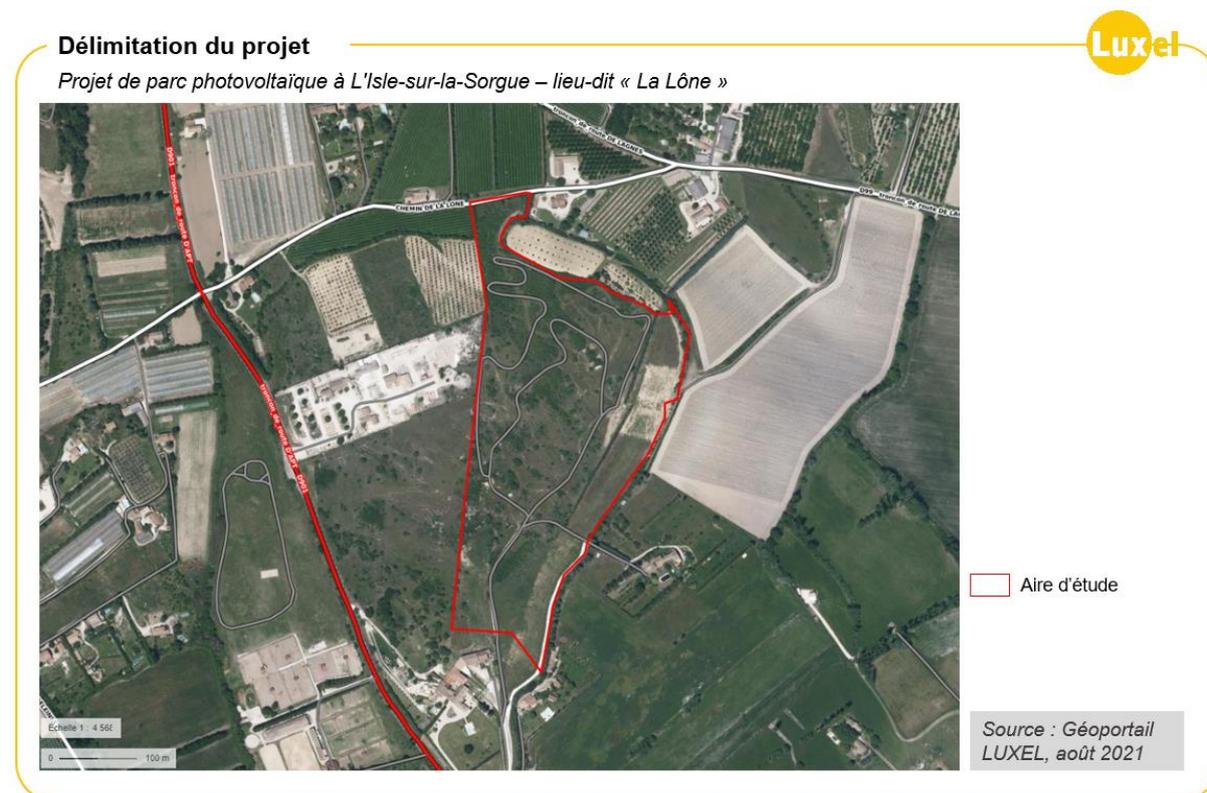
0 2 4 Km

Luxel SAS, Décembre 2021
Projection RGF Lambert 93



1.2 Périmètre de l'aire d'étude

L'aire d'étude initiale a une surface d'environ 9,9 hectares. Elle correspond aux parcelles n° AS 89, 90, 94, 97, 98, 109 (en partie), 110, 111 (en partie), 112.



Dans le PLU de L'Isle-sur-la-Sorgue, les terrains du projet sont classés en zone Agricole au sein de laquelle sont admises : « les constructions et installations nécessaires à des services publics ou d'intérêt collectif, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées. » Le règlement de cette zone autorise l'installation d'un parc photovoltaïque dès lors que ce dernier n'est pas incompatible avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière. Le parc solaire de L'Isle-sur-la-Sorgue permettant la mise en place d'une activité pastorale, le projet est compatible avec le document d'urbanisme ; aucune déclaration de projet n'est donc nécessaire.

1.3 Situation paysagère de l'aire d'étude

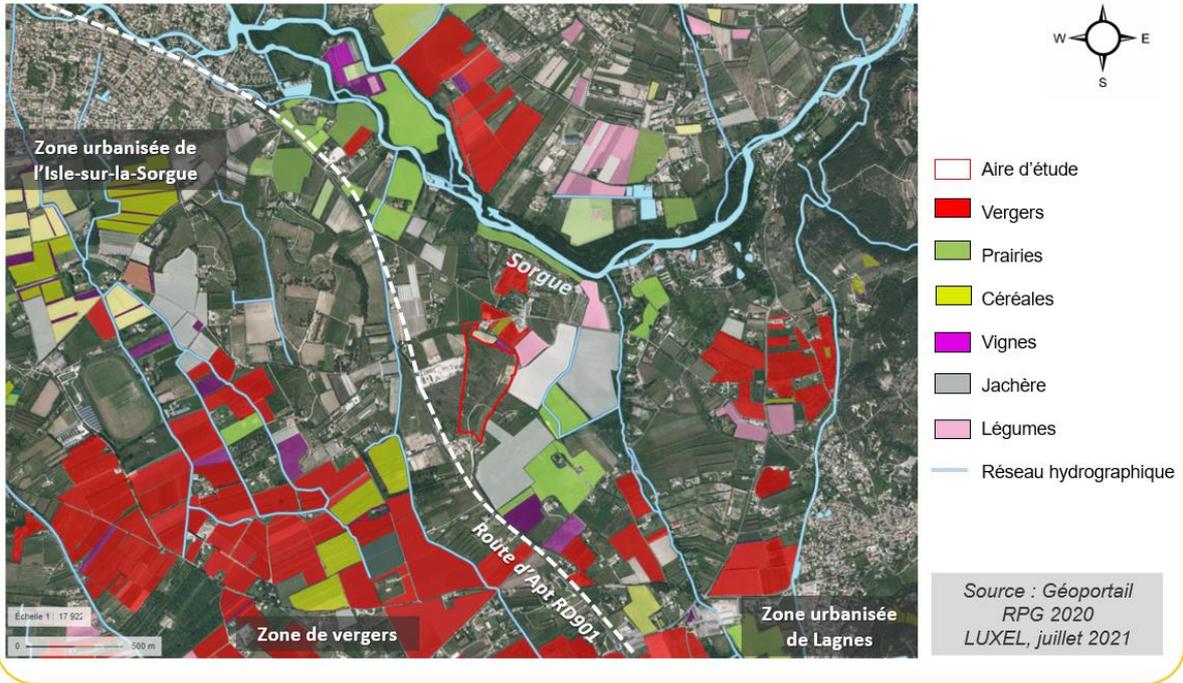
L'aire d'étude est localisée dans la plaine alluviale et agricole de la Sorgue. Les parcelles agricoles entourant le site d'étude sont essentiellement composées de vergers.

Le site est bordé :

- Au nord, par des vergers ;
- A l'est, par des parcelles en jachères ;
- A l'ouest, par une zone de friche et un magasin de matériau ;
- Au sud, par quelques habitations.

Situation paysagère locale

Projet de parc photovoltaïque à L'Isle-sur-la-Sorgue – lieu-dit « La Lône »



1.4 Description de l'état initial du terrain

Le site est constitué de milieux ouverts ponctués de zones arbustives. La frange Est est composée d'une pelouse herbacée, séparée du reste de l'aire d'étude par un linéaire boisé. Un deuxième linéaire boisé délimite la zone d'étude à l'est du site. Une ligne électrique traverse le sud de l'aire d'étude.

Configuration paysagère du site

Projet de parc photovoltaïque à L'Isle-sur-la-Sorgue – lieu-dit « La Lône »





1) Milieux ouverts



2) Milieux arbustifs



3) Linéaire boisé séparant la frange herbacée située à l'est du reste du site



4) Linéaire boisé qui délimite l'aire d'étude à l'est



5) Lignes électriques

2. Présentation du projet

Afin de définir le site le plus adapté à un parc photovoltaïque au sol, les études préalables ont consisté en une étude multicritère mêlant contraintes environnementales, techniques et réglementaires.

2.1 Le choix du site

Le site de L'isle-sur-la-Sorgue a été choisi étant une friche délaissée sans potentiel agronomique et en dehors des zonages environnementaux réglementaires.

Conclusions de l'étude de pré-diagnostic par thématique	
Localisation géographique	✓ Gisement solaire valorisable
Politiques en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le SRADDET Région Sud et le SCoT du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, Isle-sur-la-Sorgue a pour objectif de développer les énergies renouvelables. ✓ Le SCoT précise que les espaces naturels sont identifiés comme des espaces sensibles pouvant exceptionnellement accueillir des projets photovoltaïques sous réserve d'un certain nombre de conditions remplies par le projet de L'Isle-sur-la-Sorgue.
Raccordement	✓ A 6,7 km du poste source de Mouissonnes à Le Thor
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En dehors de tout zonage de protection ou d'inventaire écologique. ✓ Milieux ouverts et arbustifs, n'impliquant pas de défrichement. ◇ Zone Natura 2000 situé à environ 400 m au nord de l'aire d'étude.
Relief	✓ Terrain globalement plat sans accident topographique
Usage des sols	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aire d'étude classée en zone Agricole dans le PLU au sein de laquelle sont admises : « les constructions et installations nécessaires à des services publics ou d'intérêt collectif, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées » ✓ Terrains sans activité agricole depuis près de 40 ans. ✓ Site délaissé qui a fait l'objet de dépôts de gravats sauvages.
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> ✓ En dehors de tout zonage de protection du patrimoine ✓ Masques visuels entourant l'aire d'étude avec notamment la présence du linéaire arboré à l'est de l'aire d'étude ◇ Covisibilité depuis les habitations au nord et au sud du site. ◇ Covisibilité partielle et lointaine depuis les habitations situées sur les hauteurs du village de Lagnes et partiellement depuis le château
Risques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Non situé dans un secteur inondable ou présentant un risque technologique. ◇ Zone soumise à un aléa retrait-gonflement d'argiles fort

Légende :

- ✓ Point favorable
- ◇ Point d'attention
- ✗ Point rédhibitoire

2.2 Adaptation de l'aménagement intérieur du site

A l'issue de la finalisation de l'état initial sur l'environnement, l'aménagement a été défini de manière à permettre une meilleure intégration du projet dans l'environnement.

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des mesures prises au stade de la conception du projet pour éviter ou réduire les effets de l'aménagement sur l'environnement, tout en garantissant la faisabilité technico-économique du projet.

Thématique	État initial	Option conceptuelle
Topographie et géotechnique	<ul style="list-style-type: none"> - Topographie globalement plane et régulière - Géologie à dominante argileuse avec la présence de dalles calcaires affleurantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique d'ancrage par pieux forés bétons.
Milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Des habitats d'intérêt communautaire et des stations de flore protégée à enjeu modéré sont présents sur le site. - Les espèces faunistiques recensées sont globalement communes hormis les chiroptères qui utilisent le site pour la chasse et le transit. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure d'évitement « amont » - de la zone sud-ouest composée majoritairement d'habitats d'intérêt communautaire. - Maintien des linéaires boisés existants à l'est du site. - Evitement des zones favorables à la flore protégée. - Augmentation de l'inter rangées afin d'assurer une bande ensoleillée suffisante entre chaque structure. - Plantation de haies d'essences locales sur les pourtours nord, ouest et sud de la centrale.
Milieu humain et contexte paysager	<ul style="list-style-type: none"> - Visibilité depuis les habitations situées à proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Bande tampon d'environ 50 m vis-à-vis des habitations situées à proximité immédiate. - Maintien des linéaires boisés existants à l'est du site. - Plantation de haies d'essences locales sur les pourtours nord, ouest et sud de la centrale. - Hauteur limitée des tables photovoltaïques (3 m). - Eloignement des locaux techniques des habitations.
Servitudes	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une ligne haute tension traversant le site 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect d'une bande d'inconstructibilité de 5 mètres de large de part et d'autre de la ligne.
Accès au site	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'accès jusqu'à l'entrée même du parc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis le chemin de la Lône, une piste sera créée au nord pour atteindre le parc. Aucun chantier d'aménagement n'est à prévoir à l'extérieur du site si ce n'est un élagage de quelques arbres.

2.3 Le projet d'implantation

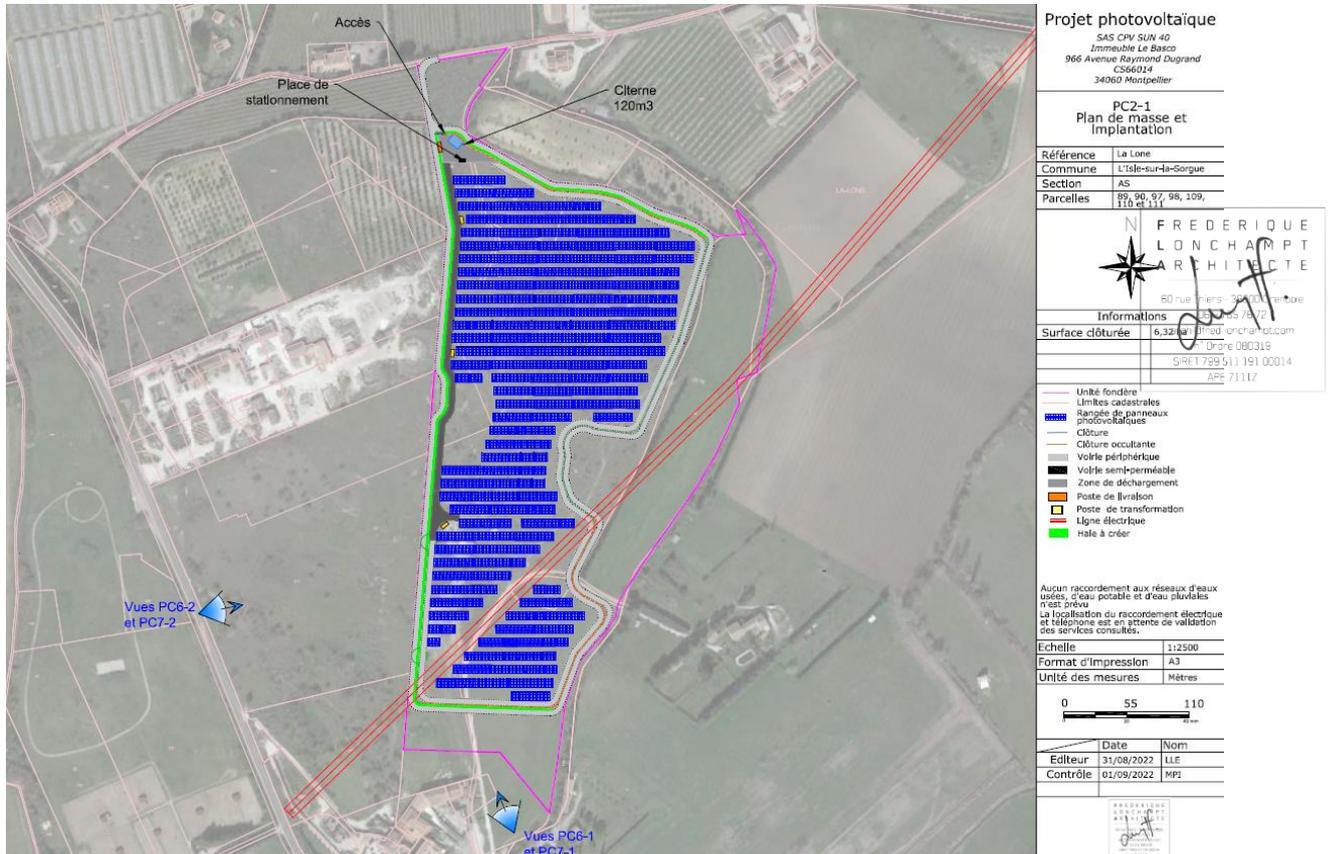
2.3.1 Parcelles cadastrales

L'aire d'étude initiale a une surface d'environ 9,9 hectares. Elle correspond aux parcelles n° AS 90, 97, 98, 109 (en partie), 110, 111 (en partie), 112.

2.3.2 Chiffres techniques

Les chiffres techniques du projet sont repris ci-dessous sous forme de tableau synthétique.

Parc solaire de L'Isle-sur-la-Sorgue			
Surface clôturée	Environ 6,32 ha	Nombre locaux	- 2 postes de transformation - 1 poste de livraison
Nombre de modules	Environ 11 400	Surface des locaux techniques	Environ 58 m ²
Puissance unitaire des modules envisagés	560 W	Clôture	Environ 1300 ml
Puissance installée	Environ 6,31 MWc	Zone de déchargement	Environ 600 m ²
Surface au sol couverte par les modules	Environ 2,84 ha	Linéaire de voirie	Environ 310 ml de voirie en graviers Environ 890 ml de pistes périphériques internes Environ 1390 ml de pistes périphériques externes



Plan de masse du projet

2.4 Aménagements techniques propres au parc photovoltaïque

- **Les rangées de modules photovoltaïques**

Le projet d'une surface clôturée d'environ 6,32 ha aura une puissance crête installée cumulée d'environ 6,31 MWc. Il utilise environ 11 400 modules photovoltaïques à base de silicium cristallin. Les structures porteuses, en acier, sont orientées sud et inclinées à environ 15° pour un rendement optimal. Elles seront fixées par des pieux forés bétons sous réserve des résultats de l'étude géotechnique réalisée en amont du chantier. La hauteur des tables sera limitée à moins de 3 mètres et les rangées de modules sont espacées de 3,8 à 5,1 mètres. La surface du sol couverte par les panneaux est d'environ 2,84 hectares, soit environ 45 % de l'emprise clôturée.

- **Les locaux techniques**

Le parc photovoltaïque est équipé de 2 postes de transformation qui permettent l'élévation de la tension. Les onduleurs, permettant le passage en courant alternatif, seront de type décentralisé, fixés à l'arrière des tables et répartis de façon homogène sur l'ensemble du site. Ces équipements sont disposés sur le site de manière à minimiser les longueurs de câbles et donc limiter les pertes électriques, et faciliter la maintenance. Les postes de transformation sont répartis de manière homogène sur l'ensemble du site.

Un seul poste de livraison sera installé au nord du parc, en limite de clôture afin de permettre à Enedis d'y accéder depuis l'extérieur. En tout, la surface de plancher occupée par les locaux techniques est d'environ 58 m².

- **Accès au site et voiries internes**

L'accès au site se fera par la route départementale RD99 à l'est du site puis par le chemin de la Lône. Depuis le chemin de la Lône, une piste sera créée au nord pour atteindre le parc.

A l'intérieur du site, une plateforme de déchargement sera aménagée à l'entrée. Une voirie principale desservira les postes de transformation. Une voirie périphérique interne, et une externe, toutes deux de 5 mètres de large, seront aménagées afin notamment de permettre aux services d'incendie et de secours (SDIS) de pouvoir intervenir sur l'ensemble du parc en cas de départ incendie.

- **Clôture et sécurité du site**

L'ensemble du site est sécurisé par des clôtures et un système de surveillance, garantissant la sécurité des personnes, des équipements et la continuité du flux de production électrique.

- **Raccordements aux réseaux**

Des câbles enterrés relieront les postes de transformation jusqu'au poste de livraison à l'entrée du site. Celui-ci sera raccordé au poste-source de Mouissonnes à Le Thor par le biais d'un réseau moyenne tension enterré sur environ 6,7 km.

- **Raccordements aux réseaux d'eaux**

Il n'y a pas de demande de raccordement pour l'eau potable, les eaux usées et les eaux pluviales.

2.5 Aménagements et mesures paysagères

2.5.1 Enjeux paysagers

Les principaux enjeux paysagers concernent les perceptions visuelles proches depuis les habitations situées à proximité immédiate et depuis la route RD901. Les zones d'influences visuelles lointaines se concentrent surtout au niveau des habitations situées sur les hauteurs du village de Lagnes. Depuis les habitations situées à l'extrémité ouest du village de Lagnes, en contrebas du centre historique, le site n'est pas visible. Il doit être perceptible depuis les habitations situées en hauteur du village. Le château de Lagnes offre une fenêtre paysagère en direction de l'aire d'étude, mais celle-ci est restreinte et l'aire d'étude est peu perceptible.

2.5.2 Mesure d'intégration paysagère

La mesure d'intégration paysagère suivante est mise en place pour le projet :

- **Évitement : Maintien des linéaires boisés à l'est du site**

Les linéaires arborés présents à l'est de l'aire d'étude seront préservés. Ces éléments permettent de limiter les perspectives visuelles depuis l'Est du site notamment depuis le village de Lagnes et son château. Cette mesure vise également le maintien d'un élément paysager « familial » et identifiable pour les riverains et permettant de limiter la modification de leur environnement initial.

Enfin, cette mesure est également bénéfique au milieu naturel puisqu'elle permet de conserver un corridor pour la faune, notamment pour les chiroptères.

- **Évitement : Bande tampon vis-à-vis des habitations**

Afin de réduire l'impact vis-à-vis des habitations situées à proximité immédiate au nord et au sud, une bande tampon minimum de 50 m sera préservée entre ces habitations et le projet.

- **Réduction : Éloignement du poste de transformation des habitations**

Le poste de transformation sera éloignée de minimum 200 m des habitations situées à proximité.

- **Plantation d'une haie sur les bordures nord, ouest et sud du site**

Afin de limiter la visibilité sur le site et de favoriser l'intégration paysagère, une haie sera plantée sur les pourtours nord, ouest et sud du site, sur environ 810 mètres linéaires.

Il est envisagé de planter un panachage de plants mûres au nord et au sud, afin de réduire rapidement l'impact paysager vis-à-vis des habitations situées à proximité immédiate.

Le choix final des essences végétales sera réalisé par des entreprises locales d'entretien des espaces verts.

- **Réduction : Traitement architectural des locaux techniques**

Les postes techniques placés seront peu perceptibles depuis l'extérieur.

Tous les locaux techniques seront traités avec un enduit et peints dans une couleur s'intégrant dans le paysage : couleur vert RAL 6011 ou équivalent.

2.6 Gestion des espaces libres et des plantations

- **Végétation sous les panneaux**

Dans le projet photovoltaïque, les espaces libres correspondent essentiellement à la superficie non couverte par les composants de la centrale. Ces espaces représentent environ 45% du site clôturé.

Après les travaux de construction, un réensemencement avec des semences locales sera préconisé. Pour l'entretien de la végétation un pâturage ovin sera mis en place. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé. Une hauteur minimale des modules au-dessus du sol de 1 mètre sera respectée. Ainsi, la végétation située sous les panneaux, au niveau des zones d'ombre, recevra une lumière diffuse et pourra se développer de manière homogène.

- **Évitement : Maintien des linéaires boisés à l'est du site**

Les linéaires arborés présents à l'est de l'aire d'étude seront préservés. Ces éléments permettent de limiter les perspectives visuelles depuis l'Est du site notamment depuis le village de Lagnes et son château. Cette mesure vise également le maintien d'un élément paysager « familial » et identifiable pour les riverains et permettant de limiter la modification de leur environnement initial.

Enfin, cette mesure est également bénéfique au milieu naturel puisqu'elle permet de conserver un corridor pour la faune, notamment pour les chiroptères.

- **Plantation d'une haie sur les bordures nord, ouest et sud du site**

Afin de limiter la visibilité sur le site et de favoriser l'intégration paysagère, une haie sera plantée sur les pourtours nord, ouest et sud du site, sur environ 810 mètres linéaires.

Il est envisagé de planter un panachage de plants mûres au nord et au sud, afin de réduire rapidement l'impact paysager vis-à-vis des habitations situées à proximité immédiate.

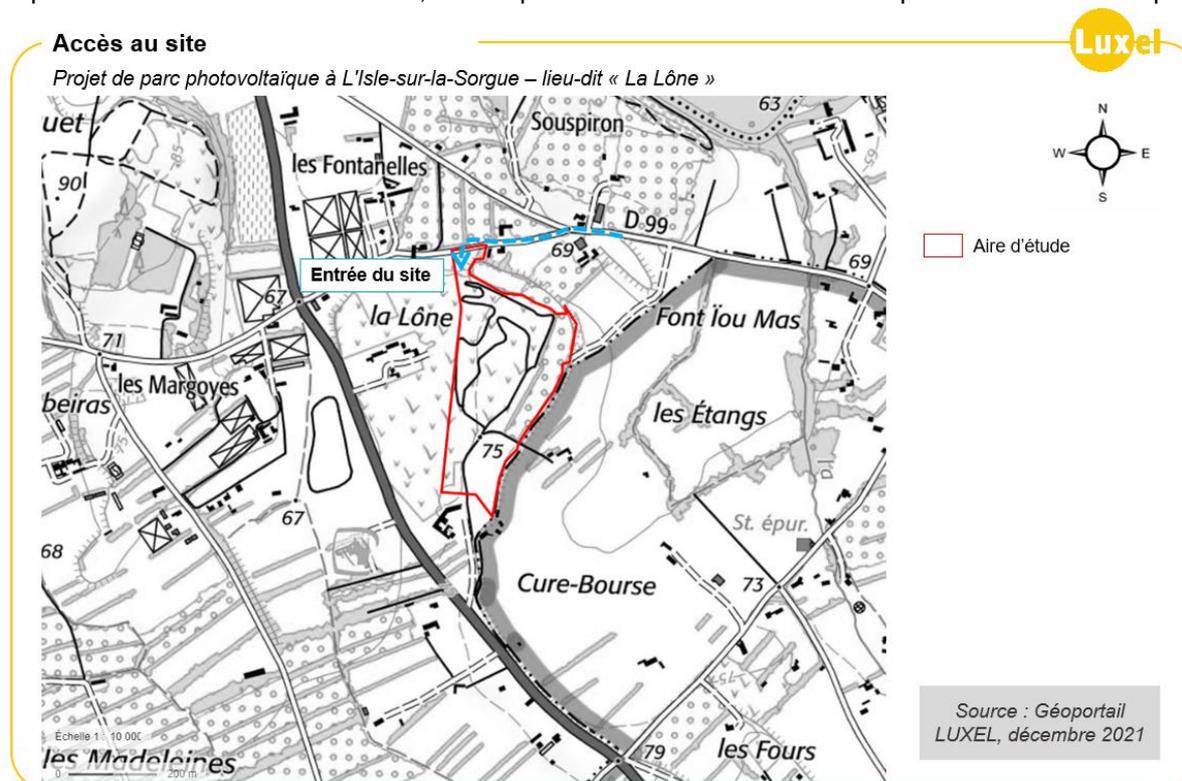
Le choix final des essences végétales sera réalisé par des entreprises locales d'entretien des espaces verts.

- **Evitement des zones favorables à la flore protégée et de celles favorables aux espèces de milieux ouverts**

Deux zones concentrent de nombreuses stations de Gagée de Lacaïta et de Liseron rayé, des espèces floristiques protégées respectivement à l'échelle nationale et régionale, à enjeu modéré. L'implantation des panneaux évitera ces zones. La zone à l'est du linéaire arboré, favorable à l'avifaune de milieux ouverts sera également préservée.

2.7 L'accès au site et configuration de la voirie interne

L'accès au site se fera par la route départementale RD99 à l'est du site puis par le chemin de la Lône. Depuis le chemin de la Lône, une piste sera créée au nord pour atteindre le parc.



A l'intérieur du site, une voirie interne sera aménagée de manière à permettre le déchargement du matériel, la livraison des postes techniques par un poids-lourd avec sa grue, et l'intervention des services de secours incendie.

Une voirie de 5 m sera aménagée entre les tables et la clôture sur toute la périphérie, permettant l'accès aux véhicules incendie. Une voirie externe de 5 m permettra également de consolider l'accès aux véhicules incendie.

Projet photovoltaïque

SAS CPV SUN 40
Immeuble Le Basco
966 Avenue Raymond Dugrand
CS66014
34060 Montpellier

PC5-1 Facades et toitures Poste de livraison

Référence	La Lone
Commune	L'Isle-sur-la-Sorgue
Section	AS
Parcelles	89, 90, 97, 98, 109, 110 et 111



Informations

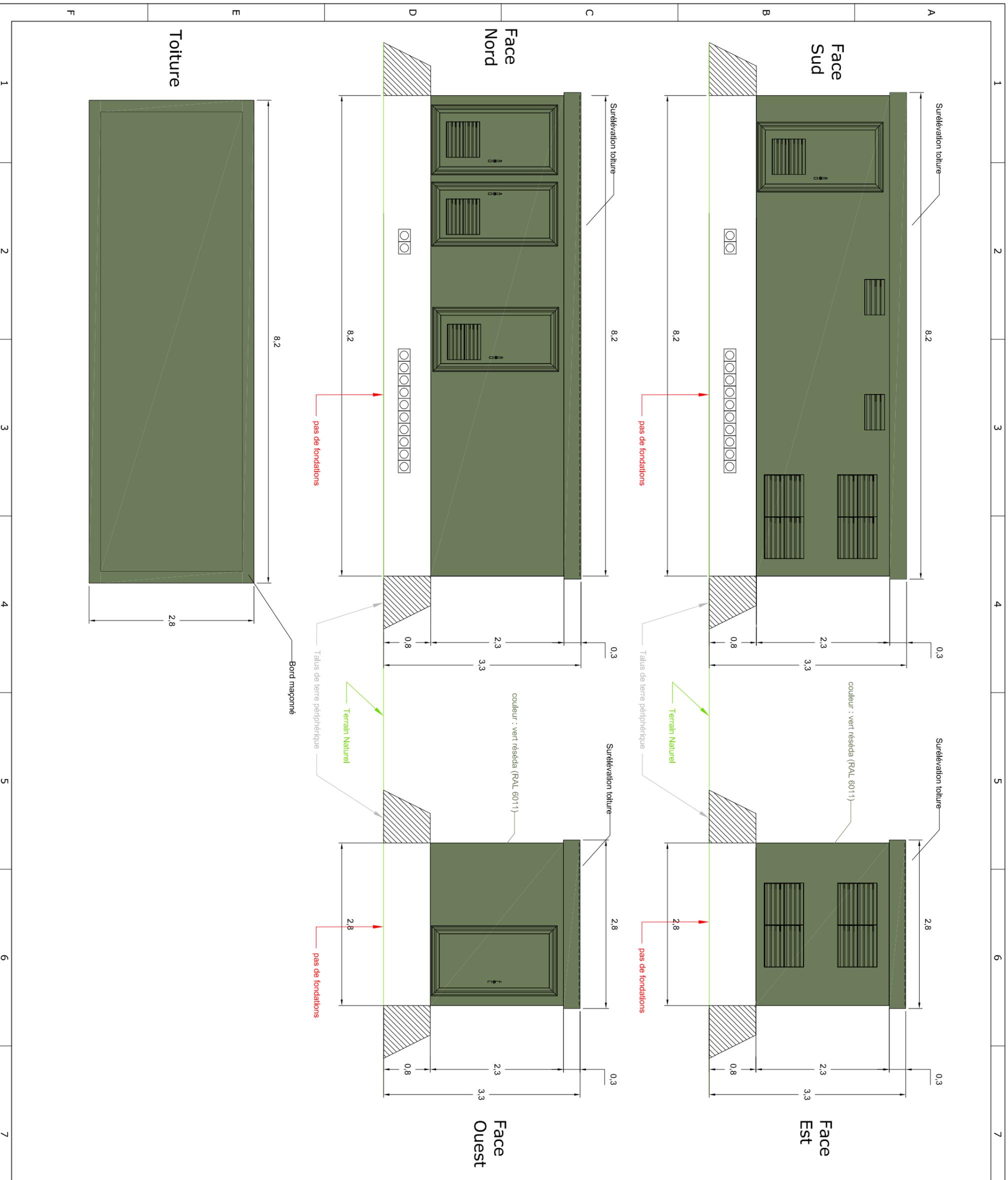
Surface plancher	22,96 m ²
Couleur	vert réséda RAL 6011

Echelle	1:60
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



Date		Nom	
Editeur	31/08/2022	LLE	
Contrôle	01/09/2022	MPJ	

FREDERIQUE
LONCHAMP
ARCHITECTE
10 rue de la République
34000 Montpellier
04 67 31 11 11
SIREN 420 000 004
APE 7112Z



Projet photovoltaïque

SAS CPV SUN 40
Immeuble Le Basco
966 Avenue Raymond Dugrand
CS66014
34060 Montpellier

PC5-2 Façades et toitures Poste de transformation

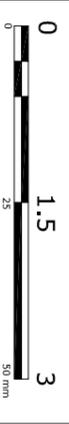
Référence	La Lone
Commune	L'Isle-sur-la-Sorgue
Section	AS
Parcelles	89, 90, 97, 98, 109, 110 et 111



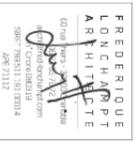
Informations

Surface plancher	17,36 m ²
Couleur	vert réséda RAL 6011

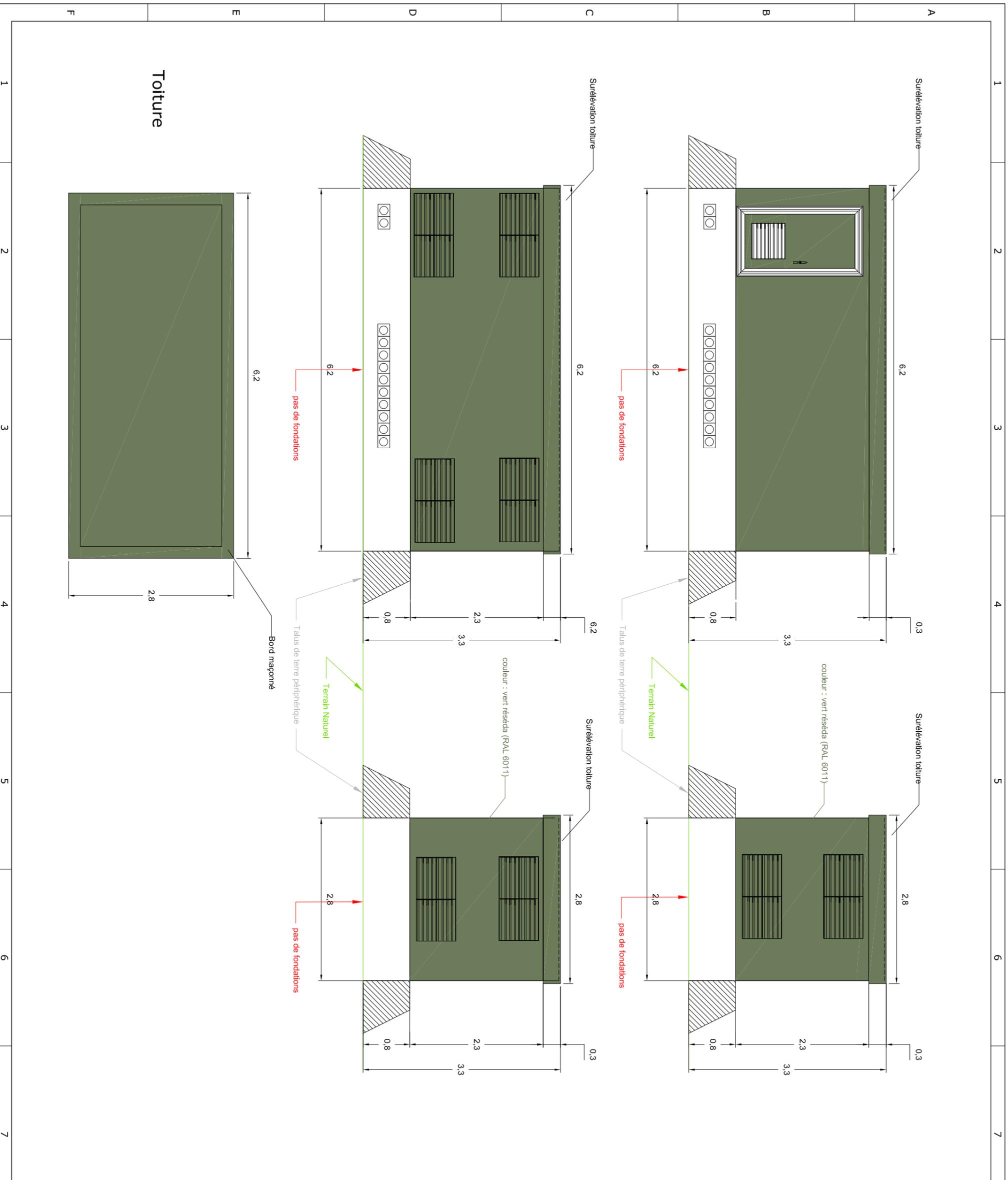
Echelle	1:60
Format d'impression	A3
Unité des mesures	Mètres



Date	Nom
Editeur	31/08/2022 LLE
Contrôle	01/09/2022 MPI



PCS-2



1

2

3

4

5

6

7

8

Projet photovoltaïque

SAS CPV SUN 40
 Immeuble Le Basco
 966 Avenue Raymond Dugrand
 CS66014
 34060 Montpellier

PC5-3

Façades et toitures
 Structure support et modules
 photovoltaïque

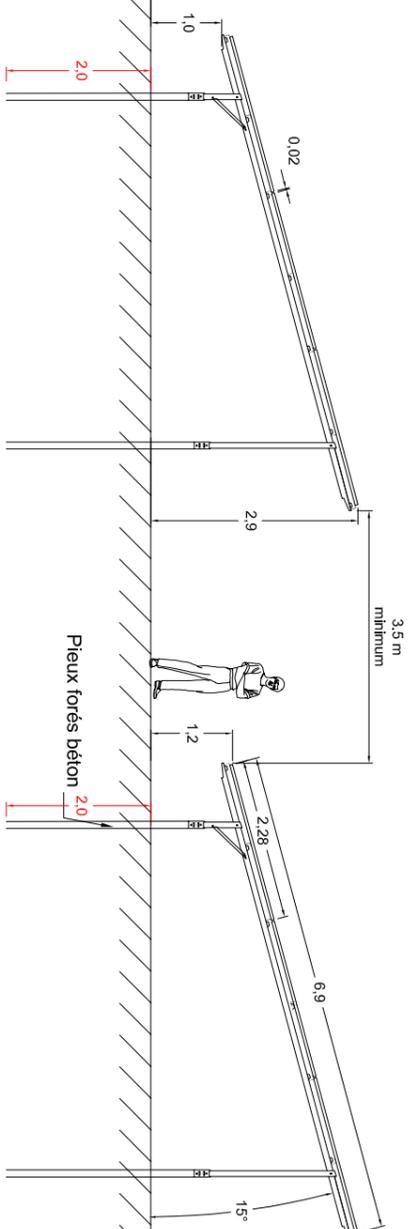
Référence	La Lone
Commune	L'Isle-sur-la-Sorgue
Section	AS
Parcelles	89, 90, 97, 98, 109, 110 et 111



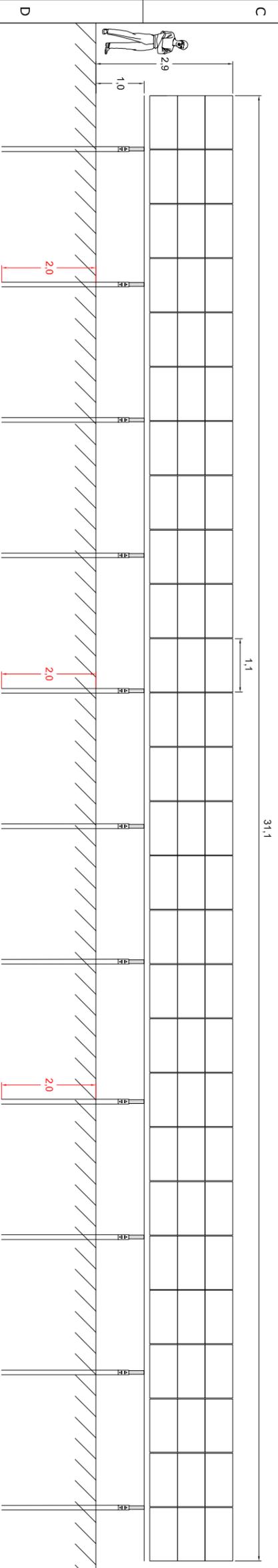
Informations

Couleur structure acier RAL 9007

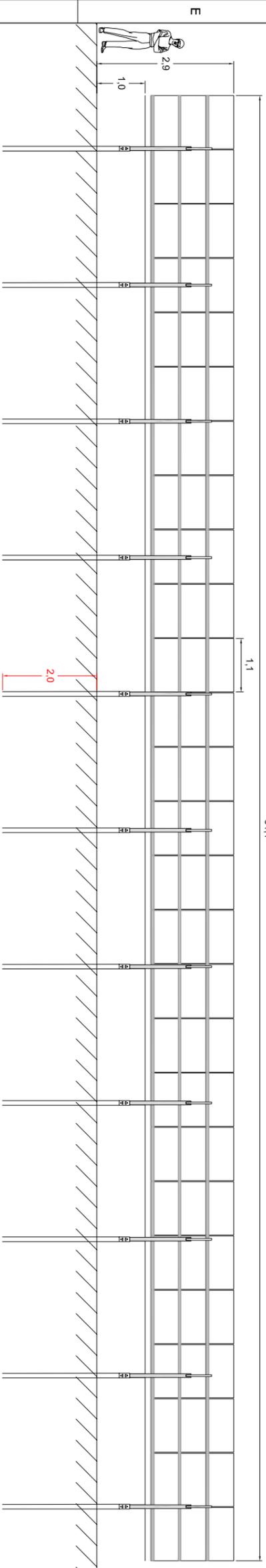
Vue de profil



Vue avant



Vue arrière



Echelle 1:100

Format d'impression A3

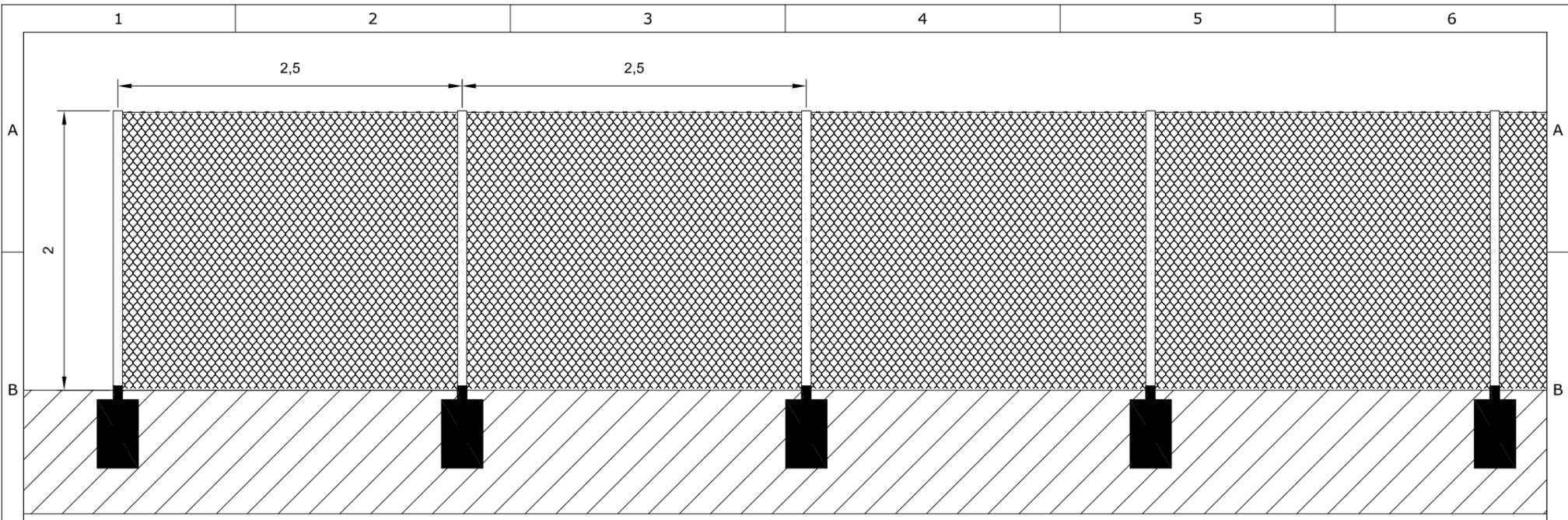
Unité des mesures Mètres



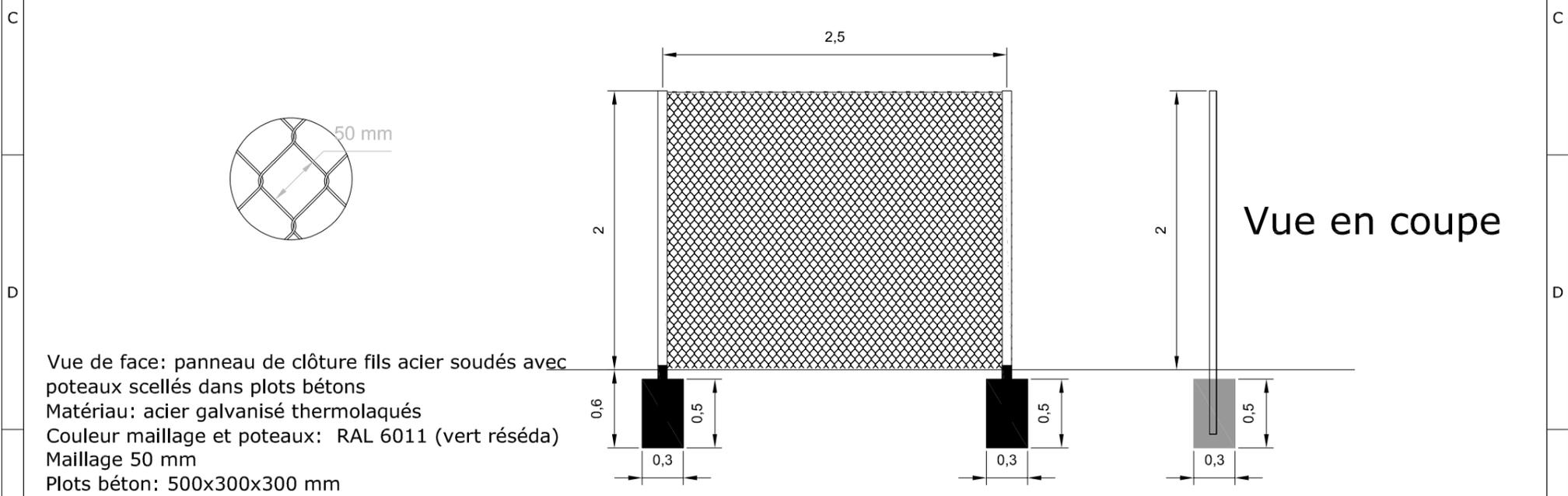
Date	Nom
Editeur 31/08/2022	LLE
Contrôle 01/09/2022	MP1

FREDERIQUE
 LONCHAMP
 ARCHITECTE
 0709 383333
 www.fredelarchitecte.com
 SIRET 750113114
 APE 7112Z

PC5-3

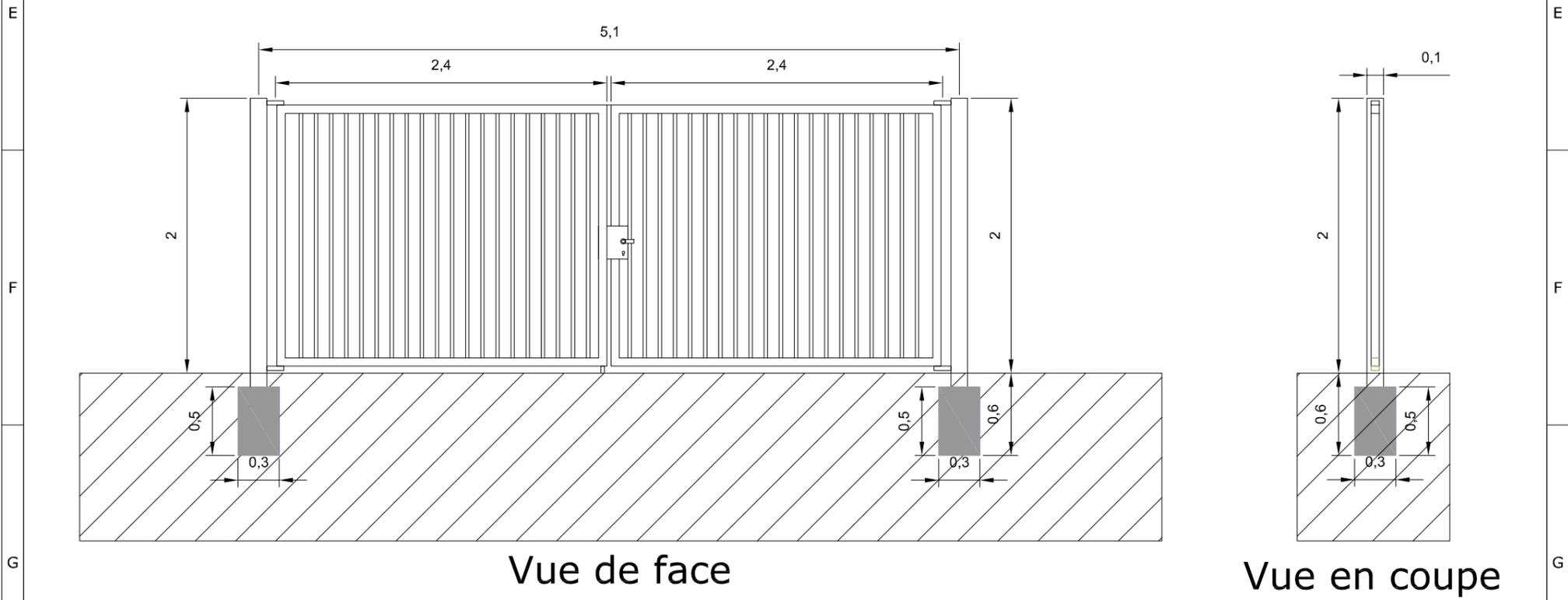


Vue de face: clôture fils acier soudés et poteaux de support
 Matériau: acier galvanisé thermolaqués
 Couleur: Acier galvanisé RAL 6011 (vert réséda)



Vue de face: panneau de clôture fils acier soudés avec poteaux scellés dans plots bétons
 Matériau: acier galvanisé thermolaqués
 Couleur maillage et poteaux: RAL 6011 (vert réséda)
 Maillage 50 mm
 Plots béton: 500x300x300 mm

Vue en coupe



Vue de face

Vue en coupe

Vue de face: portail pivotant à double vantaux avec poteaux scellés dans plots béton
 Matériau: acier galvanisé thermolaqué
 Couleur: Acier galvanisé RAL 6011 (vert réséda)

Projet photovoltaïque		PC5-4		Informations					
Référence	La Lone	Façades et toitures Clôture et portail							
Commune	L'Isle-sur-la-Sorgue								
Section	AS								
Parcelles	89, 90, 97, 98, 109, 110 et 111								
SAS CPV SUN 40 Immeuble Le Basco 966 Avenue Raymond Dugrand CS66014 34060 Montpellier		Date	Nom						
Editeur	31/08/2022	LLE						Echelle	1:40
Contrôle	01/09/2022	MPI						Format	A3
						Unité	Mètres		

SAS CPV SUN 40

Immeuble Le Blasco
966 Avenue Raymond Dugrand
CS66014
34 060 Montpellier
Tel : 04 67 64 99 60

**PC 06 : Insertion du projet de
construction dans son environnement**

**Commune de l'Isle-sur-la-Sorgue (84)
Lieu-dit "La Lone"**

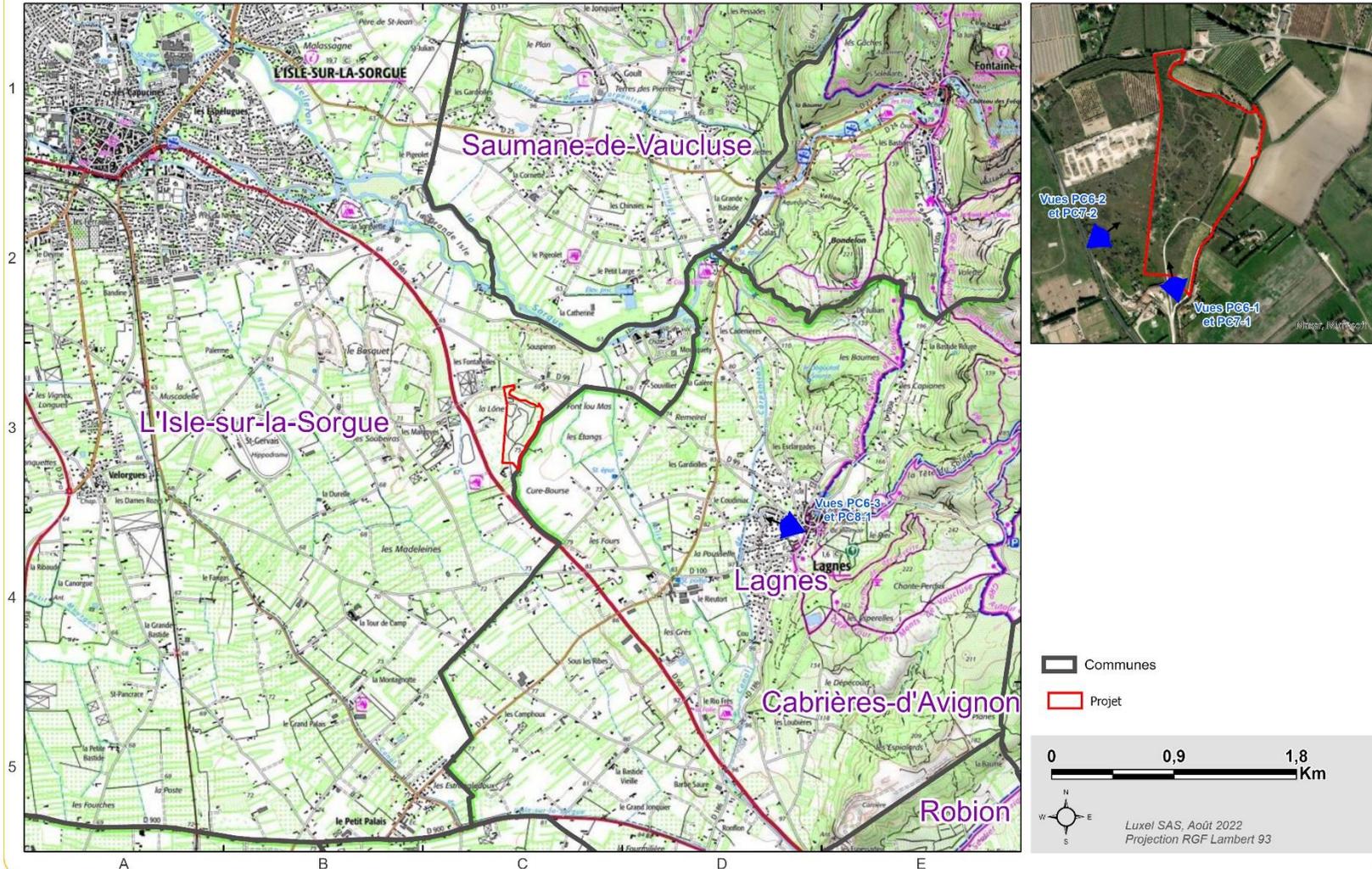
F R E D E R I Q U E
L O N C H A M P T
A R C H I T E C T E

60 rue Briens - 38000 Grenoble
06 98 65 76 72
archi@fred.lonchampot.com
N° Ordre 090319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z



PC1 - Localisation du projet

Projet de parc photovoltaïque sur la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue (84)



Communes

Projet

0 0,9 1,8 Km



Luxel SAS, Août 2022
Projection RGF Lambert 93

FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE

60 rue Thiers - 39000 Creteille
06 05 76 76 72
archi@fred-lonchampt.com
* Ordre 080319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z

PC6-1 – Insertion du projet en vue proche



FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE

60 rue Briens - 39500 Verrière
03 90 45 76 72
archi@fred.lonchampot.com
N° Ordre 080319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z

PC6-2 – Insertion du projet vue proche



PC 6 – L'Isle-sur-la-Sorgue – "La Lone" – Insertion du projet de construction dans son environnement

FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE

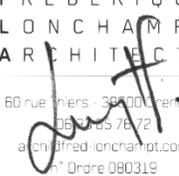


60 rue Thiers - 89000 Creteil
06 30 65 76 72
archi@fred-lonchamp.com
N° d'Ordre 090319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z

PC6-3 – Insertion du projet vue lointaine



FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE



60 rue Briens - 89000 Crendolle
06 30 45 76 72
archi@fred-lonchamp.com
N° d'Ordre 090319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z

SAS CPV SUN 40

Immeuble Le Blasco
966 Avenue Raymond Dugrand
CS66014
34 060 Montpellier
Tel : 04 67 64 99 60

PC 7 : Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement

Commune de l'Isle-sur-la-Sorgue (84)
Lieu-dit "La Lone"

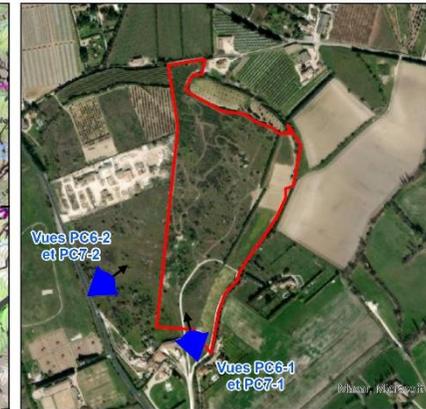
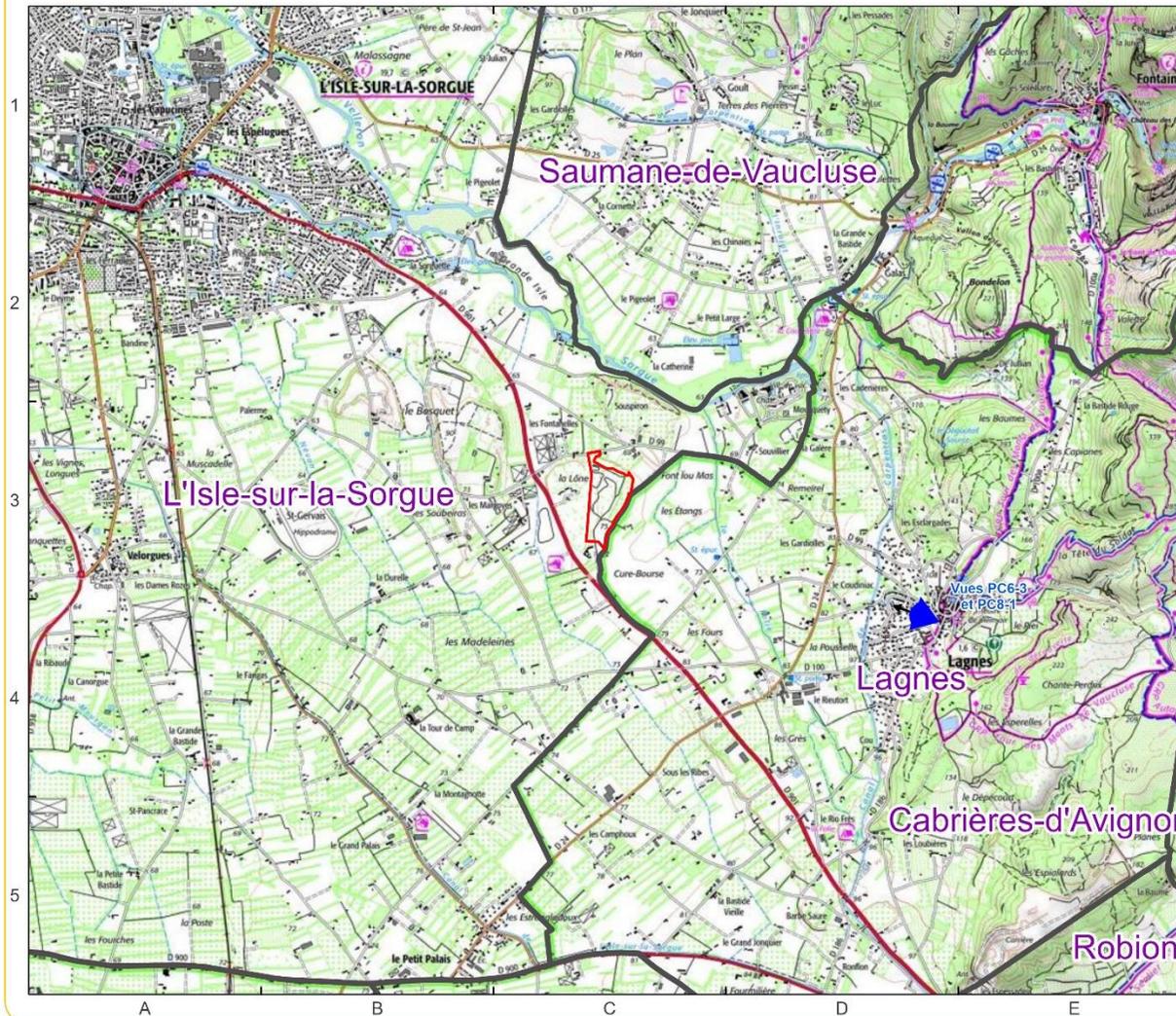
F R E D E R I Q U E
L O N C H A M P T
A R C H I T E C T E

60 rue Thiers - 38000 Grenoble
04 78 57 67 72
archi@fred.lonchamp.com
N° Ordre 090319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z



PC1 - Localisation du projet

Projet de parc photovoltaïque sur la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue (84)



Communes

Projet



Luxel SAS, Août 2022
Projection RGF Lambert 93

F R E D E R I Q U E
L O N C H A M P T
A R C H I T E C T E

60 rue Briens - 39000 Verbois
03 90 45 76 72
archi@fred-lonchamp-t.com
N° Ordre 080319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z

PC7-1 - Photographie du terrain dans son environnement proche



FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE

60 rue Aniers - 39000 Cerbère
06 46 55 76 72
archi@fred-lonchamp.com
* Ordre 090319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z

PC7-2 - Photographie du terrain dans son environnement proche



FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE

60 rue Aniers - 39000 Cerbère
06 83 45 76 72
archi@fred-lonchamp.com
* Ordre 090319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z

SAS CPV SUN 40

Immeuble Le Blasco
966 Avenue Raymond Dugrand
CS66014
34 060 Montpellier
Tel : 04 67 64 99 60

PC 8 : Photographies permettant de situer le terrain dans son environnement

Commune de l'Isle-sur-la-Sorgue (84)
Lieu-dit "La Lone"

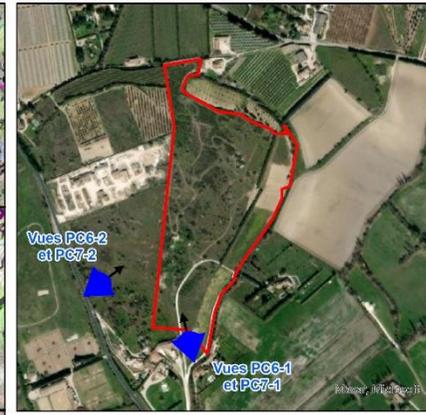
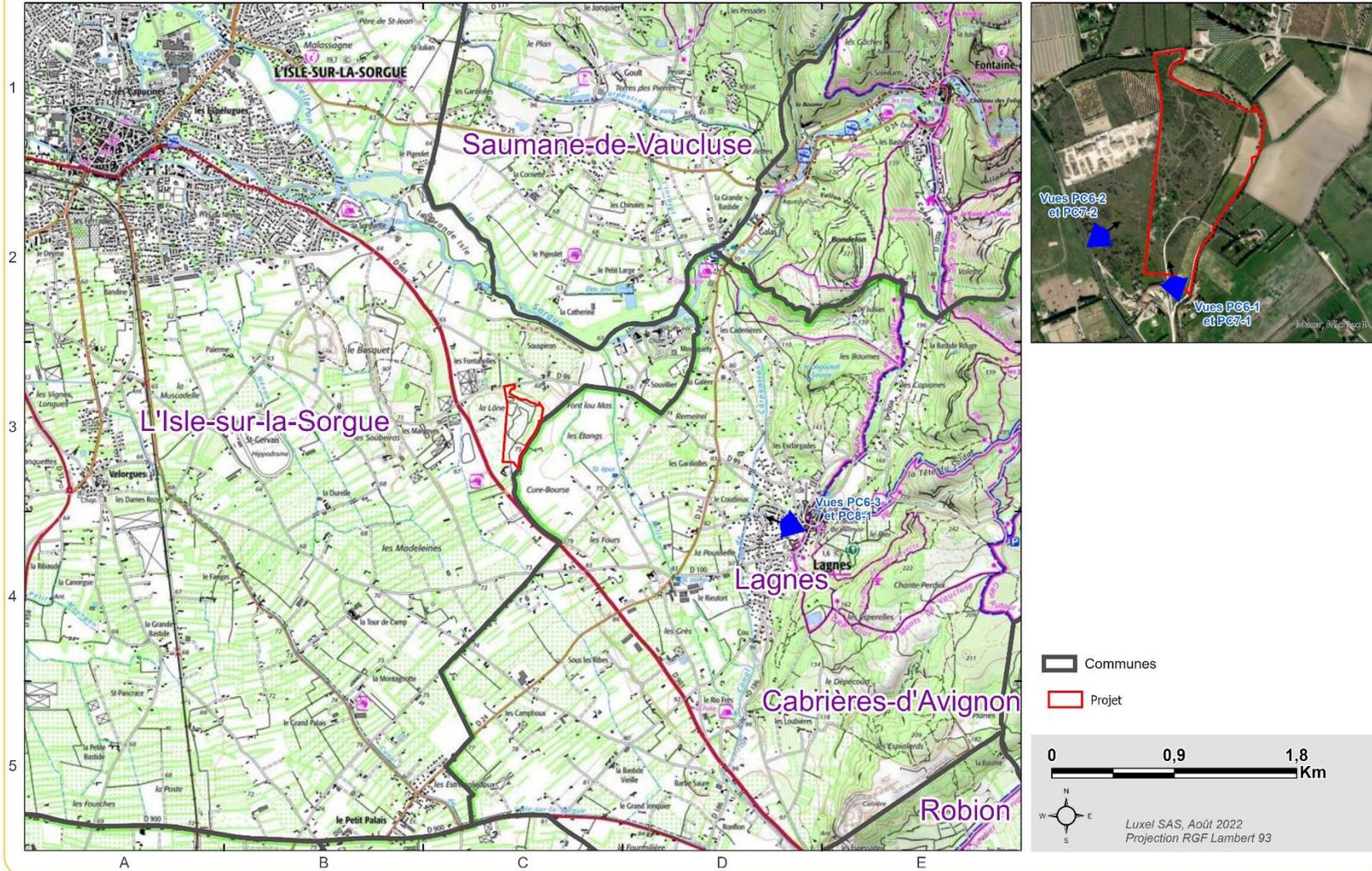
FREDERIQUE
LONCHAMPT
ARCHITECTE

60 rue Thiers - 39100 Dole
03 70 45 78 72
archi@fred-lonchamp.com
N° d'Ordre 080319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z



PC1 - Localisation du projet

Projet de parc photovoltaïque sur la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue (84)



Communes
 Projet

0 0,9 1,8
 Km

N
 W — O — E
 S

Luxel SAS, Août 2022
 Projection RGF Lambert 93

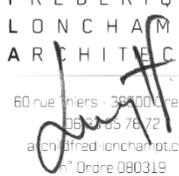
FREDERIQUE
 LONCHAMPT
 ARCHITECTE

60 rue Thiers - 38100 Grenoble
 06 45 57 87 72
 archi@fred-lonchamp.com
 N° Ordre 080319
 SIRET 799 511 191 00014
 APE 7111Z

PC8-1 - Photographie du terrain dans son environnement lointain



F R E D E R I Q U E
L O N C H A M P T
A R C H I T E C T E



60 rue Thiers - 39000 Verpillouse
08 34 05 76 72
archi@fred.lonchampot.com
* Ordre 080319
SIRET 799 511 191 00014
APE 7111Z